

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'un crédit-cadre de Fr. 330'000.-- en prévision du remplacement d'une ambulance

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'avantage de déposer la présente demande de crédit en prévision du remplacement d'un véhicule au Service des ambulances du Val-de-Travers. La demande est motivée comme suit.

1. Présentation

Le Service des ambulances du Val-de-Travers (ci-après : le Service) est rattaché au Dicastère de la sécurité publique de la commune. Il est composé de 13 ambulanciers qui ont pour mission générale la prise en charge professionnelle de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgences préhospitalières sur le territoire de la commune de Val-de-Travers ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous, soit un périmètre d'intervention de 171 km². Le Service est également appelé à assurer des transferts programmables.

Depuis 10 ans, le Service est le seul du canton de Neuchâtel à être reconnu par l'InterAssociation de Sauvetage (IAS). Cette reconnaissance a été reconduite en date du 8 février 2010 et démontre la qualité de la prise en charge des patients par le personnel en place.

Le Service effectue en moyenne annuelle plus de 700 interventions. Il travaille en étroite collaboration avec la REGA dont les prestations ont été sollicitées à 22 reprises en 2009. Durant cette dernière année, le Service a dû assurer 107 interventions simultanées avec 2 ambulances et 37 sorties avec 3 véhicules. 76 % des interventions le sont pour des urgences où les fonctions vitales des patients sont atteintes.

Avec ses 12'174 habitants, le Val-de-Travers nécessite la présence de deux ambulances dans la région afin d'assurer des interventions sur site en moins de 15 minutes sur le 90% du périmètre d'intervention, conformément aux normes IAS. Les autres services ambulanciers, situés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, sont trop éloignés pour assurer ce minimum de couverture sanitaire dans notre région. En effet, le Val-de-Travers regroupe les 7% de la population cantonale, mais, par son éloignement avec les centres, doit assurer des interventions en urgence sur les 24% de la surface du territoire cantonal.

2. Finances et état de la situation

Vu le nombre d'habitants, une variation de 10% du nombre d'intervention a une influence considérable sur les comptes de fonctionnement. Cela dit, la charge nette au budget 2010 du Service est de Fr. 788'340.--, soit Fr. 64.--/habitant, ce qui est supérieur aux coûts rencontrés dans les autres services ambulanciers du canton et de la grande majorité des services de Suisse.

En outre, sans une aide temporaire de l'Etat, les coûts du Service auraient subi une très forte augmentation due aux restructurations d'HNE. En effet, suite à la fermeture des soins aigus sur le site de Couvet, les temps d'intervention se sont sensiblement allongés, passant d'une moyenne de 1h30, jusqu'à la fermeture du bloc opératoire sur le site de Couvet, à près de 3 heures actuellement avec tous les frais liés à ces déplacements supplémentaires (entretien, essence, amortissement,...). En conséquence également, avec plus de 700 interventions en moyenne annuelle, si le Service ne disposait que d'une seule ambulance, le Val-de-Travers souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de cinq heures par jour. Durant ces cinq heures, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Neuchâtel, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu deux ambulances en 2009, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à 107 reprises.

Afin de diminuer les coûts de fonctionnement, différentes pistes sont explorées, notamment un renforcement de la collaboration et une mise en synergie avec les services ambulanciers voisins.

Une définition plus cohérente des périmètres d'intervention et une meilleure coordination entre les ambulances de piquet permettront d'aboutir à l'efficacité recherchée.

Pour accomplir ses missions, le Service dispose de trois véhicules :

Véhicule	Entrée en service	Nombre de km
Valtra 802	28.02.1996	134'755
Valtra 801	20.09.2000	151'355
Valtra 803	13.08.2007	66'651

En 2009, outre les 107 interventions simultanées avec deux ambulances, et les 37 sorties avec trois véhicules, le Service a dû composer avec une ambulance en moins durant un total de 40 jours pour raisons d'entretien (réparations, expertises,...). A noter que la mission première du troisième véhicule est d'assurer les transferts interhospitaliers, source bienvenue de recettes.

L'état des deux plus vieux véhicules et l'augmentation constante des frais d'entretien (Fr. 34'632.-- en 2009, soit un dépassement de Fr. 14'632.-- par rapport au budget) font que l'heure est venue de procéder à un renouvellement.

En février 2007, le Conseil régional de l'ancien Syndicat de la sécurité publique avait accepté le principe de procéder à des achats de véhicule sur trois ou quatre ans. C'est ainsi qu'il avait été prévu de remplacer le véhicule Valtra 802 en 2010 et le Valtra 801 en 2013. Vu la situation financière de la commune, les nouvelles autorités ont toutefois décidé de reporter l'acquisition d'un nouveau véhicule d'une année, soit en 2011.

3. Description du projet

Vu l'âge avancé de deux véhicules, 14 ans pour l'un et 10 ans pour l'autre, il est devenu urgent de prévoir le remplacement de l'une des deux ambulances au plus tard en automne 2011. Etant donné un délai de livraison de neuf mois, et en tenant compte des impératifs liés au processus législatif, une demande de crédit doit être débattue par le Conseil général en septembre 2010 en prévision d'une livraison du véhicule pour septembre 2011. A ce moment-là, Valtra 802 approchera ses 16 années de mise en service.

En revanche, nous estimons qu'il ne sera pas nécessaire, à terme, de remplacer le véhicule Valtra 801, dans la mesure où nous travaillons très activement à une mise en synergie des différents services ambulanciers du canton et à la mise en place d'un tri médical dès l'alarme par une véritable centrale 144, à même de pallier à la nécessité de posséder trois véhicules au Val-de-Travers. Les interventions simultanées à trois ambulances ainsi que les 40 jours par année durant lesquels l'un des véhicules est non opérationnel pourront être compensés, sans diminution de la sécurité sanitaire, par des renforts coordonnés des autres services et par un triage médical plus pointu qui diminuera le nombre d'interventions, partant du nombre de sorties simultanées.

A noter que le matériel de l'ambulance qui sera remplacée sera dans la mesure du possible repris et transféré dans le nouveau véhicule, à l'exception notable du défibrillateur dont l'acquisition a été effectuée il y a 13 ans alors que la durée de vie de cet équipement sanitaire est généralement limitée à 10 ans maximum. N'étant pas à l'abri de devoir également renouveler une partie de l'équipement, notamment celui qui devra de toute manière être changé avant 2012, un montant de Fr. 16'000.-- est prévu afin de bénéficier, le cas échéant, d'un rabais sur la commande totale.

Enfin, afin de respecter les normes de l'IAS, le nouveau véhicule sera de type B, soit de plus de 3,5 tonnes. Cela nécessitera une formation complémentaire de certains collaborateurs qui ne disposent pas encore du permis C1. Cette dépense est également intégrée dans la demande de crédit.

Il n'empêche pas moins que deux véhicules sur trois sont au crépuscule de leurs missions. En remplacement du véhicule Valtra 802, nous proposons l'acquisition du matériel suivant :

Ambulance, type Mercedes Delfis	Fr.	240'000.--
Défibrillateur	Fr.	53'000.--
Autres matériels et divers imprévus	Fr.	16'000.--
Formation des chauffeurs au permis C1	Fr.	13'000.--
Carrosserie	Fr.	8'000.--
TOTAL	Fr	330'000.--

4. Soutiens externes

Conscient du montant important que nécessite cette acquisition et des moyens limités à disposition de la commune, nous avons entamé, dès la fin du printemps 2010, une recherche de fonds auprès de différents organismes de soutien.

Douze institutions ont ainsi été sollicitées. En fonction de leurs critères d'attribution sept ne sont pas entrées en matière, invoquant principalement le fait que le transport de patients en situation d'urgence est une tâche qui incombe exclusivement aux collectivités publiques. D'autres institutions ne peuvent intervenir dans la mesure où leur soutien est réservé à la culture, aux sports, à l'innovation et à la formation. D'autres enfin, actives dans le domaine de la santé, réservent leur investissement aux activités de prévention.

Cinq organisations sont en revanche entrées en matière et nous sommes toujours dans l'attente de leur réponse définitive. Certaines d'entre elles ne se prononceront toutefois qu'après acceptation du crédit par votre autorité. Leur soutien financier sera bien entendu déduit du montant du crédit demandé.

5. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

En application des directives comptables cantonales en vigueur et de la durée de vie escomptée du véhicule, ce dernier sera amorti sur une durée de 10 ans, dès l'exercice comptable suivant son acquisition. Cela signifie qu'un montant correspondant au dixième de l'investissement net chargera les comptes communaux dès 2012. En outre, dès lors que le service des ambulances refacture ses prestations à d'autres communes, une imputation d'intérêts sera créée pour affecter à ce chapitre la charge engendrée par cet investissement. Il est à noter que l'amortissement annuel de Fr. 60'000.- de la dernière ambulance acquise s'achevant au 31 décembre 2010, aucune charge d'amortissement ne grèvera les comptes du service en 2011.

Pour ce qui est d'effets indirects sur le compte de fonctionnement, le remplacement du véhicule n'induera que peu de changements. Si les frais d'entretien reviendront à un niveau normal, le changement de catégorie du véhicule induira une hausse de certaines charges, notamment en matière d'assurances et de taxes. Clairement, les effets sur le compte de fonctionnement ne compenseront en aucun cas la charge induite par l'achat du nouveau véhicule, de sorte que **la demande de crédit est soumise aux mécanismes de maîtrise des finances.**

Limite des investissements soumis pouvant être votés sans dérogation en 2010 :	Fr. 472'924.--
% Investissements nets soumis déjà votés durant l'exercice :	Fr. 0.--
Limite résiduelle des investissements soumis pouvant être votés durant l'exercice :	Fr. 472'924.--
Montant de l'investissement net prévu, à la date d'adoption du rapport :	Fr. 330'000.--

Le montant de l'investissement net prévu étant inférieur à la limite résiduelle découlant des mécanismes, **le vote du crédit se fait à majorité simple.** En cas d'acceptation, la limite résiduelle sera diminuée du montant de l'investissement net.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Conseil communal, soucieux de maintenir la sécurité sanitaire dans la région, en particulier en cette période de restructuration hospitalière, vous invite à accepter le crédit qui est proposé.

Val-de-Travers, le 6 juillet 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Pierre-Alain Rumley

Alexis Boillat

